



## **Règlement particulier du 15<sup>ème</sup> Tournoi des Ailes**

### **Ailes Sportives Airbus Helicopters – Section Badminton**

### **Samedi 21 et dimanche 22 février 2026**

#### **Article 1**

Le juge arbitre du tournoi est Christophe BROUCHON. Le tournoi est autorisé par la FFBad sous le numéro 2500163. Le tournoi se déroulera conformément au règlement général des compétitions FFBad ainsi qu'aux dispositions du présent règlement particulier. Toute inscription à ce tournoi implique l'adoption de ce règlement particulier.

#### **Article 2**

Le tournoi est ouvert aux joueurs seniors, vétérans, juniors, cadets ou minimes licenciés à la FFBad à la date du 07 février 2026 et classé à cette date dans les séries N2, N3, R, D, P et NC.

Il n'y a pas de limite de classement d'écart au sein d'une paire de double ou de mixte. Néanmoins les règles du règlement général des compétitions s'appliqueront, notamment l'écart de x16 maximum entre les cotes au sein d'une même série (et donc a fortiori un écart de x16 maximum entre les cotes au sein d'une paire).

#### **Article 3**

Les disciplines ouvertes seront :

- Double homme et double dame le samedi 21 février 2026
- Double mixte le dimanche 21 février 2026

Les tableaux comporteront idéalement 5 séries, dénommés Série 1 (meilleures cotes) à Série 5 (moins bonnes cotes). Les joueurs seront affectés par le comité d'organisation à la série adéquate en fonction de leur CPPH à la date mentionnée à l'article 6, de manière à équilibrer le nombre de joueurs par série, tout en assurant un écart de niveau raisonnable entre les cotes les plus hautes et les plus basses au sein d'une série.

Dans toutes les disciplines et dans toutes les séries, le tournoi se déroulera en phases de poules, puis en élimination directe. Dans la mesure du possible et en fonction du nombre de participants dans chacune des séries, les poules de 4 seront privilégiées, avec deux sortants par poule.

Des matchs de classements pour la troisième place (petites-finales) seront organisés et seront obligatoirement disputés. En cas de non-présentation à ce match, les joueurs seront déclarés forfait volontaires et ne seront pas récompensés.

Dans le but d'assurer le bon déroulement du tournoi, et en fonction du nombre de joueurs inscrits dans chaque discipline, le comité d'organisation se réserve le droit de réduire ou d'augmenter le nombre de séries mentionné dans une ou plusieurs disciplines.

#### **Article 4**

Le nombre total de participants est limité pour chaque journée. En cas de dépassement de ces quotas, l'ordre d'arrivée des inscriptions complètes accompagnées du règlement, ainsi que les séries restant à compléter, déterminera les joueurs retenus. En double et en mixte, l'inscription de la paire ne sera validée qu'à réception du règlement pour les deux joueurs.



## Article 5

Chaque joueur peut s'inscrire dans deux disciplines différentes. Comme précisé à l'article 3, les joueurs seront affectés par le comité d'organisation à la série adéquate. Aucun surclassement n'est donc autorisé.

## Article 6

Les inscriptions seront enregistrées sur Badnet à partir du 01 décembre 2025. Elles sont à envoyer accompagnée de leur règlement avant le 07 février 2026. Les inscriptions ne seront prises en compte qu'à réception du règlement. La constitution des séries et le tirage au sort aura lieu le dimanche 08 février 2026 sur base du CPPH à la date du 05 février 2026.

## Article 7

Les droits d'engagement sont de 19 € pour un tableau et de 22 € pour deux tableaux (incluant les 1 € de la redevance compétition de la Ligue PACA Badminton sur la saison 2025-2026, ainsi que les 2 € de la redevance compétition de la Fédération Française de Badminton).

## Article 8

Les inscriptions se feront obligatoirement sur Badnet, soit directement par les joueurs, soit par l'intermédiaire des clubs. Le règlement en ligne de la totalité des inscriptions est obligatoire. En cas de désinscription de la part d'un joueur avant la date du tirage au sort, les frais d'inscription lui seront remboursés, mais pas les frais bancaires. Les frais d'inscription seront remboursés en cas de non-sélection d'un joueur (joueur sur liste d'attente), mais pas les frais bancaires. En cas de forfait du joueur après la constitution des tableaux mentionnée à l'Article 6, le club se laisse le droit de rembourser ou non les frais d'inscription en fonction des raisons et/ou justificatifs ainsi que de la capacité à remplacer le joueur dans son tableau. Les justificatifs du forfait seront à envoyer à l'adresse [forfaits@sudbad.fr](mailto:forfaits@sudbad.fr).

## Article 9

Les volants sont à la charge des joueurs, y compris pour les phases finales. Les volants officiels du tournoi seront des RSL3.

## Article 10

L'ensemble des matchs se déroulera en auto-arbitrage.

## Article 11

Tout volant touchant le plafond ou tout élément de l'infrastructure de la salle est considéré comme faute au service et en jeu. Néanmoins, les volants touchants les filins des paniers de basket, les paniers de basket eux-mêmes, les poutres noires du plafond ou les lampes qui y sont fixées seront considérés let une fois au service.

## Article 12

Tout joueur doit être présent dans la salle une heure avant son premier match. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match. Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra impérativement le signaler au Juge-arbitre et à la table de marque.



### **Article 13**

Le temps minimum de repos entre les matches est de 20 minutes, compté entre la fin du dernier point du match précédent et le premier point joué du match suivant.

### **Article 14**

Le temps d'échauffement est de 3 minutes à partir de l'appel du match. Le test des volants devra être effectué dès l'arrivée sur le terrain, durant ces 3 minutes. Tout joueur ne se présentant pas 10 minutes après l'appel de son nom sera déclaré forfait.

### **Article 15**

Les joueurs devront se faire pointer dès leur arrivée dans la salle à chaque jour de la compétition.

### **Article 16**

Les joueurs doivent se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à leur match.

### **Article 17**

La compétition se déroulera au Complexe Sportif et Culturel d'Airbus Helicopters, avenue Louis Calderon, 13700 Marignane. Le code d'accès au complexe sera communiqué avec les convocations. La possession et la consommation d'alcool sur le site du complexe sont strictement interdites.